

Foreign Corrupt Practices Act (« FCPA ») et Autres Lois Anti-Corruption

Depuis des années, Steptoe assiste ses clients – des compagnies américaines et étrangères, et leurs filiales à l'étranger, ainsi que des personnes physiques – sur l'interprétation et le champ d'application de la législation FCPA et d'autres lois anti-corruption en vigueur dans de nombreux Etats. Notre pratique couvre tant le travail de prévention que la représentation des clients dans les enquêtes ou autres procédures d'investigation des autorités compétentes. Notre cabinet a une dimension internationale et a acquis une solide expérience en matière de transactions commerciales et d'investissements dans les marchés émergents, en particulier l'Amérique latine, la Chine, l'Afrique, l'Asie du Sud-Est, le Moyen-Orient, et l'ex-Union soviétique, lesquels impliquent souvent une intervention d'organismes publics ou parapublics.

La pratique anti-corruption du cabinet s'appuie sur les compétences de ses équipes spécialisées en matière de réglementation internationale et de responsabilité pénale des dirigeants. Nos avocats ont acquis une solide expérience dans le secteur privé et nombre d'entre eux ont également travaillé pour le gouvernement américain, y compris le Département de la Justice (DOJ), la « Securities and Exchange Commission » (SEC) et le Sous-comité permanent pour les enquêtes du Congrès américain. Nos services ne se limitent pas à une activité de conseil mais s'étendent à la représentation de nos clients devant les instances gouvernementales et internationales, dont le DOJ, la SEC et la Banque Mondiale. Nous procédons également au contrôle interne des risques liés à la corruption pour des sociétés, conseils d'administration, comités d'audit et comités de contentieux spéciaux.

Nos bureaux de Londres, Bruxelles et Pékin apportent une importante dimension régionale (notamment par leur expérience sur la législation européenne sur la protection des données et sur la législation britannique sur le blanchiment et la lutte anti-corruption).

Nos avocats sont intervenus dans l'affaire *Kay*, qui a eu un impact déterminant sur l'interprétation du champ d'application de la législation FCPA. Nous avons également participé et participons encore à un grand nombre d'investigations et de litiges mettant en cause la législation FCPA dans les pays du Moyen-Orient, d'Amérique latine, d'Europe de l'Est et Russie, d'Afrique, et d'Asie. Nous sommes également intervenus dans le cadre d'enquêtes et de procédures diligentées par la Banque mondiale, et nous avons l'expérience nécessaire pour assister nos clients dans des procédures parallèles initiées conjointement par plusieurs juridictions.

Les avocats de Steptoe exercent un rôle de leadership dans les travaux de « Transparency International » et de comités de l'« American Bar Association » sur la corruption et le blanchiment d'argent ; ils ont également témoigné devant le Congrès américain sur des questions de lutte contre la corruption et ont participé à des délégations américaines à l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) sur des questions de corruption. Nos avocats ont abondamment publié et participent à des conférences sur des problématiques spécifiques à la législation FCPA et aux législations internationales équivalentes.

Depuis plusieurs années, les avocats de notre cabinet figurent parmi les meilleurs avocats des classements Chambers USA et Chambers Global.

FCPA/Anti-Corruption

L'équipe FCPA/anti-corruption de Steptoe offre les services suivants :

- **Mise en conformité** : Développement et mise en œuvre de programmes de mise en conformité anti-corruption, en ce compris l'évaluation des risques, la rédaction de politiques internes, d'analyses comparatives, la formation et les conseils sur les meilleures pratiques en la matière
- **Rapports avec les tiers** : Conseils relatifs au champ et à l'étendue de la diligence raisonnable, minimisation des risques, audits des associés, des consultants, des représentants et d'autres tiers
- **Fusions-acquisitions** : Conseil sur le processus de diligence raisonnable, et les mesures visant à limiter les risques, et les clauses contractuelles des acheteurs et vendeurs dans le cadre d'opérations de fusion et acquisition
- **Entreprises conjointes** : Conseil et mise en œuvre de diligence raisonnable, mesures de sauvegarde et de limitation des risques
- **Opérations à l'étranger** : Conseil et soutien stratégique sur des opérations ou activités menées à l'étranger, en ce compris la sollicitation, les interdictions locales et les paiements à des agences gouvernementales
- **Avis et évaluations** : Rédaction d'avis juridiques, de lettres d'évaluation, et directives spécifiques dans le cadre de transactions commerciales particulières, d'exigences de compensation, ou d'accords avec des tiers, et représentation dans le cadre de demande d'avis consultatifs auprès du DOJ (« Opinion Procedure Releases »).
- **Divulgaration volontaire** : Conseil et représentation dans les procédures de divulgation volontaire auprès des autorités américaines ou autres ; conseil sur des régimes réglementaires applicables aux activités de marketing, au versement de commissions, et à la bonne gouvernance d'entreprises (Sarbanes-Oxley et Dodd-Frank), et lois et règlements anti-blanchiment, les lois fiscales et les législations relatives aux contributions électorales
- **Législations connexes** : Représentation dans le cadre d'enquêtes impliquant le Département de la Justice (DOJ) et la SEC ainsi que lors de procédures collatérales impliquant le Congrès américain et d'autres agences fédérales des États-Unis
- **Législations locales** : Identification et supervision d'avocats dans les pays tiers pour obtenir des avis sur le droit local concernant les gratifications versées aux agents publics, en vue de fournir un avis global sur l'application du droit local parallèlement à la législation FCPA
- **Règlement de litiges** : Assistance aux clients en vue de résoudre des litiges civils, accusations criminelles et procédures d'arbitrages mettant en cause la législation FCPA
- **Procédures d'exclusion de la Banque Mondiale** : Avis et représentation dans le cadre d'enquêtes de la Banque Mondiale et autres institutions financières internationales, y compris les sanctions, les procédures croisées d'exclusions et les divulgations volontaires.

Notre cabinet accorde une grande importance à la compréhension du droit local dans la mise en œuvre d'un programme efficace de prévention de la corruption. A cette fin, Steptoe a créé l'« International Law Guides ». Ces guides offrent des rapports de conformité accessibles en ligne qui permettent à ses

FCPA/Anti-Corruption

membres et à leurs employés d'obtenir une information détaillée sur les lois anti-corruption en vigueur dans le monde. Les guides couvrent actuellement 50 juridictions.

Par ailleurs, un autre outil sera lancé en 2013 afin de fournir une information sur le droit applicable à l'engagement et à la révocation de représentants commerciaux dans plusieurs juridictions. Chaque guide est développé par un avocat de la juridiction concernée, mis à jour annuellement, et contrôlé avec soin afin d'assurer une clarté et une application adéquates.

Industries

- Aviation et transport
- Produits chimiques
- Logiciels et matériel informatique
- Consultances et autres services professionnels
- Défense
- Énergie
- Industries extractives, y compris pétrole et gaz, exploration minière et services associés
- Services financiers, y compris fonds privés, fonds spéculatifs et assurances
- Hôpitaux et soins médicaux
- Industries de production
- Industrie pharmaceutique
- Services et équipements de télécommunication
- Industries de la vente au détail
- Génie civil

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter les associés suivants :

- Chef du Groupe d'expertise au sein du cabinet - DC - Lucinda A. Low à llow@steptoe.com ou +1 202.429.8051
- Bruxelles – Guy Soussan à gsoussan@steptoe.com ou +32 2 626 0535
- DC - Brigida Benitez à bbenitez@steptoe.com ou +1 202.429.6261
- DC - Christopher R. Conte à cconte@steptoe.com ou +1 202.429.6425
- DC - Brian M. Heberlig à bheberlig@steptoe.com ou +1 202.429.8134
- DC - Matthew J. Herrington à mherrington@steptoe.com ou +1 202.429.8164
- DC - Andrew D. Irwin à airwin@steptoe.com ou +1 202.429.8177
- DC - Philip S. Khinda à pkhinda@steptoe.com ou +1 202.429.8189

FCPA/Anti-Corruption

- DC - Erik L. Kitchen à ekitchen@steptoe.com ou +1 202.429.8132
- DC - Edward J. Krauland à ekrauland@steptoe.com ou +1 202.429.8083
- DC - Brittany Prelogar à bprelogar@steptoe.com ou +1 202.429.5518
- DC - Reid H. Weingarten à rweingarten@steptoe.com ou +1 202.429.6238
- Londres – Jeffrey W. Cottle at jcottle@steptoe.com or +44 20 7367 8002
- Londres - Patrick M. Norton à pnorton@steptoe.com ou +44 20 7367 8091
- Londres – Patrick Rappo at prappo@steptoe.com ou +44 20 7367 8091
- NY - Evan T. Barr à ebarr@steptoe.com ou +1 212.506.3918
- Pékin - Susan Munro à smunro@steptoe.com ou +86 10 5834 1199